



Législature 2015-2020
Délibération N° 845
Séance du Conseil municipal du 14 mai 2019

APPROBATION DES COMPTES 2018 DE LA FONDATION DE DROIT PUBLIC COMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2018 par le Conseil de Fondation,

Vu le rapport de la fiduciaire SCF Révision SA du 20 mars 2019,

Vu le préavis favorable de la Commission des finances et gestion, développement économique (CFGDE) du 30.04.2019,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

- a) D'approuver les comptes 2018 de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance, s'élevant aux revenus et aux charges à Fr. 2'755'253.01 laissant apparaître un résultat de Fr. 0.00.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2018 qui présente à l'actif et au passif un montant de Fr. 271'166.23.
- c) La fortune nette de la Fondation de droit public communal pour la Petite enfance s'élève au 31.12.2018 à Fr. 10'000.00.

Le Président : Jean-Claude KORMANN

Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER